

VILLE DE POIGNY

LOCAL DE PROXIMITE

REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR CREATION DE L'EXTENSION
DU LOCAL DE PROXIMITE

DCE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n° 03 : Cloisons - Doublage - Faux-plafond - Isolation

Version 1 : Janvier 2025

MAÎTRISE D'OUVRAGE

VILLE DE POIGNY

Mairie de Poigny
14 rue de la Mairie
77160 Poigny
01 64 00 08 54

MAÎTRISE D'OEUVRE

HERR MILAN ARCHITECTE
Architecte mandataire

15 rue Hégésippe Moreau
75018 Paris
contact@herrmilan.com
06 86 30 09 32

FOUQUIN BATIMENT CONSEILS
Bet Structure

107 rue du Marais
91210 Draveil
fouquinc2@hotmail.com
06 60 18 53 60

SOMMAIRE

1	CONDITIONS TECHNIQUES GENERALES	3
1.1	DOCUMENTS DE REFERENCE	3
1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	3
1.3	QUALITE DES MATERIAUX	4
1.4	PROTECTIONS DES ACCESSOIRES METALLIQUES	5
1.5	MISE EN ŒUVRE	5
1.6	ASPECT DES PLAFONDS SUSPENDUS	5
1.7	TOLERANCES.....	5
1.8	ECHAFAUDAGES	6
1.9	GRAVOIS - EMBALLAGES - NETTOYAGE	6
1.10	EXIGENCES PERFORMANCIELLES	6
1.11	EMISSION DE FORMALDEHYDE ET AUTRES COMPOSES ORGANIQUESVOLATILS	6
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	7
2.1	CLOISONS DE DISTRIBUTION DES LOCAUX ET ESPACES.....	7
2.1.1	CLOISONS DE TYPE 98/48 2x2 ba13 – CF1H	8
2.1.2	DEMI-CLOISONS D’HABILLAGES	8
2.2	DOUBLAGES THERMIQUES INTERIEURS DES PAROIS	9
2.2.1	DOUBLAGES THERMIQUES INTERIEURS SUR OSSATURE SELON RT2012, R=2,9	9
2.3	PLAFONDS SUSPENDUS EN PLAQUES DE PLATRE	9
2.3.1	FAUX PLAFOND ACOUSTIQUES HORIZONTALS EN PLAQUES DE PLATRE PERFOREES	10
2.3.2	FAUX PLAFOND HORIZONTALS EN PLAQUES DE PLATRE LISSES	Erreur ! Signet non défini.
2.3.3	JOUEES DE FAUX PLAFONDS	12
2.4	PLAFOND SOUS RAMPANTS	12
2.4.1	FAUX PLAFOND SOUS RAMPANT ISOLE COURANT.....	Erreur ! Signet non défini.
2.5	ENCOFFREMENT DES STRUCTURES BOIS	Erreur ! Signet non défini.
2.5.1	ENCOFFREMENT DES 2 FERMES DE CHARPENTE	Erreur ! Signet non défini.

L'entrepreneur est tenu de prendre connaissance des C.C.T.P. de tous les lots et du C.C.T.C applicable à tous les lots.

1 CONDITIONS TECHNIQUES GENERALES

1.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux, fourniture et matériaux satisfont aux normes, DTU et règlements en vigueur à la date de la signature du marché et aux prestations techniques des documents du dossier, considérés comme minimales et non limitatives.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

a) Cloisons, doublages, isolation

Font partie du présent lot :

Clauses communes à tous les ouvrages (D.T.U. 25.31 – 25.41 – 25.42)

- la réception contradictoire des supports, non exécutés par le présent lot
- la fourniture, la pose, la dépose, les déplacements et l'enlèvement du matériel d'exécution y compris les échafaudages
- la fourniture, les transports et manutentions jusqu'au lieu d'emploi et la pose ou l'exécution de tous les ouvrages décrits ci-après
- le nettoyage de toutes les projections sur les éléments contigus aux surfaces traitées
- le traitement anticorrosion des parties métalliques dont la fourniture incombe au présent lot associées ou incorporées aux ouvrages
- le traitement insecticide et fongicide des bois dont la fourniture incombe au présent lot, associés ou incorporés aux ouvrages
- la fourniture et la pose de tous les ouvrages imposés par les documents techniques, réglementaires et administratifs contractuels régissant le marché

Clauses spécifiques

Sont compris dans le coût :

- les études préparatoires et plans
- les démarches nécessaires en liaison avec le thermicien
- les calfeutrements et les raccords
- les nettoyages et les manutentions des gravois jusqu'aux bennes
- les contrôles et essais des ouvrages réalisés
- les documents à fournir pour approbation des travaux

Clauses particulières aux ouvrages relevant du D.T.U. 25.41 (ouvrages en plaques de plâtre y compris les doublages) :

- l'implantation et le tracé des ouvrages horizontaux ou verticaux
- la pose des huisseries associées aux cloisons en plaque de plâtre
- le repérage sur les cloisons des câbles et fourreaux encastrés par les lots techniques
- le calfeutrement soigné autour des réseaux traversant avec reconstitution des isolements
- les sujétions de tracés et découpes de réservations pour encastrement ou traversées des réseaux techniques réalisées après cloisons, en coordination avec les lots intéressés, y compris calfeutrement après coup
- toutes sujétions pour intégrer dans l'ossature des cloisons, les renforts et supports d'ouvrages divers (réservoirs et cuvettes W.C., lavabos, plans vasques, etc ...) en coordination avec chaque lot intéressé
- le dépoussiérage de la surface du gros œuvre aux raccords avec les ouvrages en plaque de plâtre
- les ouvrages accessoires prévus au DTU. 25.41

Clauses particulières aux ouvrages d'isolation

- Les matériaux isolants proposés (laine minérale ou autres) devront satisfaire les exigences de la réglementation thermique (RT2012)
- L'ensemble des produits employés devront être obligatoirement d'une part sanctionnée par un Avis Technique et d'autre part bénéficier d'un certificat de suivi de marquage
- Certification ACERMI délivrée par le CSTB

b) Plafonds suspendus

Les travaux incluent mais ne sont pas limités :

- aux études, calculs, tracés, dessins d'exécution et de détail des ouvrages
- à la vérification de l'ossature et des matériaux choisis aux prescriptions réglementaires notamment à celles relatives aux risques d'incendie et de panique et aux prescriptions contractuelles de résistance, de non-soulèvement, d'adaptation à l'hygrométrie des locaux et d'isolations thermique et acoustique
- à la fourniture et la pose des ossatures métalliques et des dispositifs de leur fixation à la structure porteuse y compris toutes sujétions pour encombrement des gaines de réseaux aérauliques et autres
- à la réalisation, suivant nécessité, de l'exécution des plafonds en 2 phases, la 1ère phase consistant à la mise en place des suspentes et/ou ossatures secondaire le cas échéant.
- à la fourniture et la pose des plaques, bandes, profils ou autres éléments constituant le plafond proprement dit y compris tous systèmes d'accrochage, de fixation, de liaison (pattes à scellement, clips, coulisseaux, glissières, etc...)
- à la protection des ouvrages métalliques
- à toutes les découpes et réservations pour incorporation des éléments fournis par les différents lots (électricité, ventilation, etc...), ces façons sont effectuées à partir des traçages réalisés par les lots techniques
- à l'exécution des feuillures, engravures et trous dans les parois et ossatures porteuses pour la fixation, le scellement ou la mise en place des éléments des plafonds suspendus et le rebouchage de ces feuillures, engravures et trous restant apparents après la pose
- à tous les échafaudages fixes ou mobiles et leur dépose nécessaires à l'exécution des travaux et, ce, quelle que soit la hauteur des ouvrages
- aux bâchages et protection des ouvrages des autres lots durant l'intervention du présent lot
- au nettoyage de toutes les projections sur les éléments contigus aux surfaces traitées
- si certains équipements nécessaires pour l'obtention des performances ne sont pas décrits, ils sont toutefois implicitement dus par l'entrepreneur

1.3 QUALITE DES MATERIAUX

Les différents matériaux de finition formant les plafonds suspendus et cloisons ont une réaction au feu conforme à la notice incendie du projet.

a) Pour les ouvrages relevant du D.T.U. 25.31 (carreaux de plâtre)

- NF- P.72.301 carreaux de plâtre naturel à parement lisse
- NF - EN.12860 des liants collés

Les produits de blocage rigides ou souples et carreaux hydrofugés doivent être titulaires d'un avis technique du C.S.T.B.

b) Pour les ouvrages relevant des D.T.U. 25.41 et 25.42

- NF- P.72.203 pour les complexes et sandwichs à base de polystyrène expansé
- avis techniques du C.S.T.B. pour les complexes et sandwichs à base de laine de roche, laine de verre, mousse de polyuréthane ou polystyrène extrudé
- NF- P.72.202 plaque de plâtre, qualité « standard », « haute dureté » et « aspect fini »
- ossature métallique en profilé de tôle d'acier protégée par galvanisation à chaud, qualité Z 275 conforme à la norme NF – EN ISO 1461
- dispositifs de fixation sur ossatures bois ou métalliques (pointes et vis)
- mortier adhésif titulaire d'un avis technique du C.S.T.B.
- traitement des joints entre éléments par bande à joint avec enduit, titulaire d'un avis technique du

C.S.T.B.

Tous les matériaux employés sont neufs et de première qualité dans le choix demandé.

1.4 PROTECTIONS DES ACCESSOIRES METALLIQUES

Tous les accessoires métalliques entrant dans la composition des plafonds suspendus sont protégés contre la corrosion par galvanisation conforme à la NF - EN ISO 1461.

Les éventuelles altérations subies par cette protection au cours des diverses opérations sont reprises, après travaux préparatoires, par application d'une couche de peinture spéciale à haute teneur en zinc.

1.5 MISE EN ŒUVRE

Elle est effectuée dans les règles de l'art et conforme aux prescriptions des DTU visant le type de plafond suspendu prévu.

Toutes dispositions sont prises et protections établies pour ne provoquer aucun dommage ou altération aux ouvrages existants. Tout dommage ou altération provoquée est réparé aux frais de l'entrepreneur chargé de l'exécution des prestations décrites ci-après.

Les tolérances de mise en œuvre et d'aspect sont diffusées aux DTU visant le type de plafond suspendu considéré.

Les dispositifs de suspentes des plafonds suspendus sont implantés en fonction des ouvrages disposés entre le plan de pose du plafond suspendu et la sous-face du plancher bas du niveau supérieur (ou rampant le cas échéant). Ces derniers ouvrages sont prioritaires et peuvent obliger l'entrepreneur chargé de la réalisation des prestations décrites ci-avant, au doublement des suspentes ou à la création d'ossature ou de chevêtres complémentaires. Ces sujétions sont réputées comprises dans le prix remis.

De même l'implantation des ouvrages disposés dans le volume compris entre le plan de pose du plafond suspendu et la sous-face du plancher bas du niveau supérieur, peut obliger l'entrepreneur à la réalisation du plafond en 2 phases, la 1ère phase consistant en la mise en œuvre des suspentes. Cette sujétion est réputée comprise dans le prix remis.

Les découpes et ajustages au droit des autres ouvrages et au droit des traversées, sont exécutés avec le plus grand soin, à l'aide d'un outillage parfaitement adapté, ne provoquant aucun dégât ou altération aux parties vues des plafonds suspendus. Ces découpes et ajustages sont exécutés avec tolérance de 1mm.

1.6 ASPECT DES PLAFONDS SUSPENDUS

Les plafonds suspendus à peindre offrent un aspect vu conforme aux définitions d'aspect fixées par le DTU visant le type de plafond suspendu. Ces aspects doivent en outre répondre aux définitions d'aspect fixées par le DTU 59.1 de façon à offrir des surfaces aptes et compatibles aux travaux de finition prévus.

1.7 TOLERANCES

Les tolérances des planitudes sont au plus égales à :

- 5 mm sous une règle rigide de 2,00m longueur appliquée dans tous sens
- 1 mm sous une règle rigide de 0,20m longueur appliquée en tous sens L'écart avec la verticalité sur une hauteur d'étage est au plus égal à 5mm.

L'écart avec l'implantation pris sur l'axe est au plus égal à 1/10ème de l'épaisseur de la cloison.

1.8 ECHAFAUDAGES

Tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux sont dus pour leur location, pose, dépose et double transport.

L'entrepreneur fait son affaire de toutes les contraintes liées à la sécurité de ses ouvriers.

Les échafaudages sont adaptés à la hauteur des lieux d'exécution et ils sont conformes aux normes en vigueur.

1.9 GRAVOIS - EMBALLAGES - NETTOYAGE

Tous les gravois, chutes, déchets résultant de l'exécution des travaux décrits ci-après sont évacués hors des locaux vers les bennes de tri prévues à cet effet.

Tous les emballages des matériaux mis en œuvre sont évacués hors des locaux vers les bennes de tri prévues à cet effet et dûment triés suivant les degrés de toxicité.

L'entrepreneur doit le nettoyage des locaux dans lesquels il a travaillé et des locaux qu'il a dû emprunter pour l'exécution de ses prestations.

1.10 EXIGENCES PERFORMANCIELLES

Plâtre

Le plâtre utilisé ne doit pas être fabriqué à partir de phosphogypses susceptibles de contenir des éléments radioactifs.

Isolants

Les fibres minérales utilisées doivent justifier des tests de non cancérrogénicité, taille des fibres et biosolubilité prévus par la directive européenne 97/69/CE du 5/12/97 (transposée en droit français le 28/8/98 permettant de les exclure de la catégorie des produits dangereux classés Xn.

Pour faciliter la mise en oeuvre et éviter les risques de migration de fibres vers l'ambiance occupée, les gaines posées à l'intérieur des locaux sont ensachées.

1.11 EMISSION DE FORMALDEHYDE ET AUTRES COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS

Les produits et matériaux de construction, revêtements de mur et de sol, peintures et vernis, sont étiquetés A au sens de l'arrêté du 19 avril 2011.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 CLOISONS DE DISTRIBUTION DES LOCAUX ET ESPACES

GENERALITES

Les cloisons sont d'épaisseurs suivant les documents graphiques et réalisées suivant le DTU 25.41.

Les cloisons vont de la dalle béton à la sous-face de plancher existant avec toutes sujétions pour raccordement étanche / coupe-feu aux dits planchers, faux plafonds et dalles ainsi qu'aux ouvrages verticaux de structure.

Les ossatures sont toutes reliées par le présent lot, au réseau terre du bâtiment réalisé par le lot Electricité.

Les cloisons distribuant les locaux et espaces assurent une résistance au feu suivant les spécifications du règlement de sécurité applicable au projet et de la notice de sécurité incendie.

Les plaques sont de réaction au feu M1 ou M0 suivant les locaux et espaces traversés.

Pour tous les locaux et espaces, il est fait emploi pour la plaque visible, de plaques de plâtre du type haute dureté. Les autres plaques étant du type standard. En complément pour les locaux humides toutes les plaques sont hydrofugées dans la masse (NF-H1).

Les plaques sont posées à joints alternés.

Le jointolement entre éléments et le raccordement avec les parois, plafonds, etc. sont assurés par enduit de collage, bandes spéciales et enduit de lissage de finition conformément au DTU.

Dans tous les cas, isolement contre les remontées d'humidité par joint souple au mastic acrylique ou profilé U en PVC collé au sol à l'aide d'un mastic étanche, les ailes verticales étant arasées à + 0,02 m minimum du fini des locaux.

Révision des défauts de parement à l'enduit spécial. Egrenage des parois pour offrir à l'entrepreneur chargé des travaux de peinture des supports aptes et compatibles aux travaux de finition prévus. Rebouchage des têtes de vis et traitement des joints entre panneaux à l'enduit approprié.

Mise en œuvre, réglage et calage avec tous compléments de fournitures nécessaires des huisseries et bâtis, façades de gaines, trappes de visite, etc., incorporés dans les cloisons. Toutes sujétions pour fourniture et pose de matériaux au pourtour des huisseries / bâtis afin d'assurer aux bloc-portes / cloison le degré CF / PF recherché.

Pour appareils sanitaires suspendus, mise en place dans les cloisons des supports en acier galvanisé, fournis par le lot Plomberie, fixation au sol pour boulonnage. Ces supports sont non solidaires des cloisons.

Fourniture et pose de renforts en acier, traité contre la corrosion, pour fixation des prestations de toutes natures disposées sur les cloisons (meubles, lavabos, etc.), toutes coordinations à prévoir par le présent lot avec les lots demandeurs de renfort.

Toutes ossatures nécessaires complémentaires sont dues.

Découpes pour passage de canalisations de toute nature.

Sujétions pour emprunt de l'âme des cloisons par des conducteurs électriques et fluides, avec sortie et découpes pour mise en œuvre de l'appareillage électrique et prises, attentes fluides. Calfeutremments soignés.

Raccordements aux autres ouvrages réalisés conformément au D.T.U. 25.41.

Renforcement des angles saillants sur toute leur hauteur par cornières d'angles métalliques fixées par collage dans l'épaisseur de l'enduit lissé.

Rebouchage des têtes de vis des défauts localisés à l'enduit approprié, révision et égrenage des parements pour offrir à l'entrepreneur chargé des travaux de peinture des supports aptes et compatibles aux travaux de finitions prévus.

Nota : L'épaisseur des cloisons est définie sur les documents graphiques du maître d'œuvre mais s'il s'avère que l'épaisseur n'est pas suffisante au regard du feu requis, etc... L'entrepreneur doit le type de cloison adaptée.

2.1.1 CLOISONS DE TYPE 98/48 CF 1H

Les cloisons d'épaisseur 98 mm se composent :

- d'une ossature métallique en profilés galvanisés assemblés, fixés aux supports. Les ossatures sont simples ou doubles avec espacement des montants en relation avec l'affaiblissement acoustique à obtenir et les hauteurs à franchir. Etanchéité périmétrique assurée par interposition entre les supports et l'ossature d'un ruban mousse résilient à cellules fermées et obturation sur chaque face par joint réalisé à l'aide d'un mastic acrylique.
- pour assurer l'affaiblissement acoustique requis, garnissage par panneaux semi-rigides de laine minérale absorbante de réaction au feu M0 d'épaisseur appropriée
- de 2 plaques de plâtre à face cartonnée de 13 mm épaisseur pour chaque parement, juxtaposées à joints décalés et fixés à l'ossature par vis spéciales traitées à tête trompette
- résistance au feu : EI60
- réaction au feu des parement : A2-s1, d0
- isolement acoustique minimum : DnT,A 35 dB

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- Toutes cloisons de distributions de 98/48 CF 1H pour les locaux et espaces selon le carnet de repérage et détails des cloisons.

2.1.2 DEMI-CLOISONS D'HABILLAGES

Les demi-cloisons d'habillages assurent une résistance au feu suivant les spécifications du règlement de sécurité applicable au projet et de la notice de sécurité incendie.

Elles vont du sol à la sous-face des planchers de structure.

Les demi-cloisons se composent d'une simple ou double ossature métallique et d'un habillage assuré par 1 et/ou 2 plaques de plâtre à faces cartonnées 13 mm épaisseur.

Les plaques de plâtre sont de réaction au feu M1 ou M0 suivant les locaux et espaces traversés.

Pour tous les locaux et espaces, il est fait emploi de plaques de plâtre du type haute dureté sur les faces vues. En complément pour les locaux humides toutes les plaques sont hydrofugées dans la masse (NF-H1).

Mise en œuvre et finition dito article ci-avant.

Dans tous les cas, isolement contre les remontées d'humidité par joint souple au mastic acrylique ou profilé U en PVC collé au sol à l'aide d'un mastic étanche, des ailes verticales étant arasées à + 0,02 m minimum du fini des locaux.

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- Toutes demi-cloisons d'habillages de parois du projet selon le carnet de repérage et détails des cloisons, doublages, faux-plafonds les documents graphiques

2.2 DOUBLAGES THERMIQUES INTERIEURS DES PAROIS

2.2.1 DOUBLAGES THERMIQUES INTERIEURS SUR OSSATURE SELON RT 2012 (R=2,9)

Mise en œuvre conformément au DTU 25.42 d'éléments complexes de hauteur d'étage et de réaction au feu réglementaire titulaire d'un Avis Technique du C.S.T.B. en cours de validité et composés :

- d'une ossature métallique en profilés galvanisés assemblés fixés aux supports. Espacement des montants en relation avec l'affaiblissement acoustique à obtenir et les hauteurs à franchir
- d'un isolant de réaction au feu MO, non hydrophile de nature et épaisseur pour satisfaire l'étude thermique
- de plaques de plâtre cartonnée de 13 mm épaisseur minimum du type plaque haute dureté en nombre pour satisfaire aux caractéristiques de l'opération. De plus pour les locaux humides, la plaque de plâtre est du type haute résistance à l'humidité. Les plaques sont de réaction au feu M1 ou M0 selon nécessité réglementaire. Les plaques sont fixées aux supports par vissage à l'aide de vis traitées type trompette

Liaisons aux parois, plafonds, superpositions des éléments complexes réalisées conformément au DTU 25.42.

Dans les locaux humides, isolement contre les remontées d'humidité par profilé U en PVC collé au sol à l'aide d'un mastic étanche, les ailes verticales étant arasées à + 0,02 m minimum du fini des locaux.

Lorsque des portes, des baies, des trappes, etc..., sont incorporés dans les parois à doubler, réalisation au titre du présent lot de cadres en bois traité, assemblés, fixés par vissage TF tamponné, de section déterminée pour se substituer à l'isolant thermique avec déladage de ce dernier et finition dito angle saillant ci-après.

Sujétions pour incorporation et sortie des canalisations électriques avec découpes pour appareillages électriques.

Le jointoiement entre éléments et le raccordement avec les parois, plafonds, menuiseries, etc. sont assurés par enduit de collage, bandes spéciales et enduit de lissage de finition conformément du DTU 25.42.

Les angles saillants sont protégés sur toute leur longueur par des cornières métalliques d'angle dissimulés dans l'enduit.

Révision des défauts de parement à l'enduit spécial. Egrenage des parois pour offrir à l'entrepreneur chargé des travaux de peinture des supports aptes et compatibles aux travaux de finition prévus.

Rebouchage des têtes de vis des défauts localisés à l'enduit approprié, révision et égrenage des parements pour offrir à l'entrepreneur chargé des travaux de peinture des supports aptes et compatibles aux travaux de finition prévus.

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- Tous doublages thermique intérieurs sur ossature pour parois des locaux et espaces, selon le carnet de repérage et détails des cloisons, doublages, faux-plafonds les documents graphiques et l'étude thermique

2.3 PLAFONDS SUSPENDUS EN PLAQUES DE PLATRE

Les plafonds assurent une résistance, une stabilité au feu réglementaire applicable au projet selon la notice de sécurité incendie.

2.3.1 FAUX PLAFOND HORIZONTALS EN PLAQUES DE PLATRE ACOUSTIQUE

Réalisation conforme du DTU 25.41. Ossature métallique composée de profilés en acier galvanisé constituée de suspentes fixées en sous-face des planchers et de montants de fourrures clipsées. Espacement et détermination des charges admissibles conformes au DTU et règlement de sécurité. L'ossature est de classe de réaction au feu M0 à titre permanent. Renforts et adaptations des ossatures des faux-plafonds adaptés aux trajets des organes techniques, trappes de visite et finition de plénum.

Les fixations des ossatures sont adaptées aux différents supports.

Plafonnage réalisé à l'aide de plaques de plâtre perforées acoustiques et décoratives de 13 mm épaisseur revêtus d'un voile de verre de couleur au choix du maître d'œuvre. Modèles et pourcentage de perforation satisfaisant les performances acoustiques définies dans l'étude acoustique

Fixation des plaques à l'ossature par vissage à l'aide de vis spéciales protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage. Implantation et espacement conformes au D.T.U.

Les coupes de plaques sont réalisées à l'aide d'un outillage approprié.

Les plaques cassées ou fendues ne sont pas admises. Les légères épaufrures de rives sont tolérées dans la mesure où elles sont invisibles après exécution des jointoiements des plaques.

Reprise des joints entre plaques et raccordements aux autres ouvrages assurée par enduits de collage, bande spéciale et enduit de lissage.

Les raccordements verticaux, entre les différents plans de pose des plafonds suspendus, les décrochements de faux-plafonds, les habillages des jouées, les façons de niche pour mise en place des luminaires, etc... sont réalisés à partir de plaques de plâtre à faces cartonnées de réaction au feu M1 et de 13 mm épaisseur minimum, lisses et unies, fixation aux supports par l'intermédiaire d'une ossature métallique et de suspentes en rive basse avec renforts incorporés permettant la mise en œuvre des profilés de rive ou la réception des dalles de rive. Mise en œuvre suivant DTU 25.41.

La continuité électrique de l'ossature est à assurer, le raccordement en un point par local au réseau terre étant à la charge de l'entrepreneur chargé des travaux du lot Electricité.

Les réservations, découpes, etc..., ajustées pour mise en œuvre des appareils d'éclairage, bouches d'entrée d'air, sont exécutées soigneusement avec protection de la tranche de plaque par profilé métallique.

Finition par peinture au titre du lot Peinture.

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- Plafonds suspendus en plaque de plâtre acoustique, selon plans de repérage aux documents graphiques

2.3.2 FAUX PLAFOND HORIZONTALS EN PLAQUES DE PLATRE LISSES COURANT

Réalisation conforme du DTU 25.41. Ossature métallique composée de profilés en acier galvanisé constituée de suspentes fixées en sous-face des planchers et de montants de fourrures clipsées. Espacement et détermination des charges admissibles conformes au DTU et règlement de sécurité. L'ossature est de classe de réaction au feu M0 à titre permanent. Renforts et adaptations des ossatures des faux-plafonds adaptés aux trajets des organes techniques, trappes de visite et finition de plénum.

Les fixations des ossatures sont adaptées aux différents supports.

Plafonnage réalisé à l'aide de plaques de plâtre lisses cartonnées à bords amincis de 13 mm Les plaques sont hydrofugées dans la masse pour les locaux humides et du type standard pour les autres locaux.

Fixation des plaques à l'ossature par vissage à l'aide de vis spéciales protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage. Implantation et espacement conformes au D.T.U.

Les coupes de plaques sont réalisées à l'aide d'un outillage approprié.

Les plaques cassées ou fendues ne sont pas admises. Les légères épaufrures de rives sont tolérées dans la mesure où elles sont invisibles après exécution des jointoiements des plaques.

Reprise des joints entre plaques et raccordements aux autres ouvrages assurée par enduits de collage, bande spéciale et enduit de lissage.

Les raccordements verticaux, entre les différents plans de pose des plafonds suspendus, les décrochements de faux-plafonds, les habillages des jouées, les façons de niche pour mise en place des luminaires, etc... sont réalisés à partir de plaques de plâtre à faces cartonnées de réaction au feu M1 et de 13 mm épaisseur minimum, lisses et unies, fixation aux supports par l'intermédiaire d'une ossature métallique et de suspentes en rive basse avec renforts incorporés permettant la mise en œuvre des profilés de rive ou la réception des dalles de rive. Mise en œuvre suivant DTU 25.41.

La continuité électrique de l'ossature est à assurer, le raccordement en un point par local au réseau terre étant à la charge de l'entrepreneur chargé des travaux du lot Electricité.

Les réservations, découpes, etc..., ajustées pour mise en œuvre des appareils d'éclairage, bouches d'entrée d'air, sont exécutées soigneusement avec protection de la tranche de plaque par profilé métallique.

Finition par peinture au titre du lot Peinture.

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- Plafonds suspendus en plaque de plâtre courant, selon plans de repérage aux documents graphiques

2.3.3 JOUEE DE FAUX - PLAFOND

Réalisation conforme du DTU 25.41. Ossature métallique composée de profilés en acier galvanisé constituée de suspentes fixées en sous-face des planchers et de montants de fourrures clipsées. Espacement et détermination des charges admissibles conformes au DTU et règlement de sécurité. L'ossature est de classe de réaction au feu M0 à titre permanent. Renforts et adaptations des ossatures des faux-plafonds adaptés aux trajets des organes techniques, trappes de visite et finition de plénum.

Les fixations des ossatures sont adaptées aux différents supports.

Plafonnage réalisé à l'aide de plaques de plâtre lisses cartonnées à bords amincis de 13 mm Les plaques sont hydrofugées dans la masse pour les locaux humides et du type standard pour les autres locaux.

Fixation des plaques à l'ossature par vissage à l'aide de vis spéciales protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage. Implantation et espacement conformes au D.T.U.

Les coupes de plaques sont réalisées à l'aide d'un outillage approprié.

Les plaques cassées ou fendues ne sont pas admises. Les légères épaufrures de rives sont tolérées dans la mesure où elles sont invisibles après exécution des jointoiements des plaques.

Reprise des joints entre plaques et raccordements aux autres ouvrages assurée par enduits de collage, bande spéciale et enduit de lissage.

Les raccordements verticaux, entre les différents plans de pose des plafonds suspendus, les décrochements de faux-plafonds, les habillages des jouées, les façons de niche pour mise en place des luminaires, etc... sont réalisés à partir de plaques de plâtre à faces cartonnées de réaction au feu M1 et de 13 mm épaisseur minimum, lisses et unies, fixation aux supports par l'intermédiaire d'une ossature métallique et de suspentes en rive basse avec renforts incorporés permettant la mise en œuvre des profilés de rive ou la réception des dalles de rive. Mise en œuvre suivant DTU 25.41.

La continuité électrique de l'ossature est à assurer, le raccordement en un point par local au réseau terre étant à la charge de l'entrepreneur chargé des travaux du lot Electricité.

Les réservations, découpes, etc..., ajustées pour mise en œuvre des appareils d'éclairage, bouches d'entrée d'air, sont exécutées soigneusement avec protection de la tranche de plaque par profilé métallique.

Finition par peinture au titre du lot Peinture.

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- Jouées de faux plafonds dans espace buvette et sas, selon plans de repérage aux documents graphiques

2.4 PLAFONDS SOUS RAMPANTS

2.4.1 FAUX PLAFOND SOUS RAMPANT ISOLE COURANT 28mm +1ba13

Les plafonds assurent une résistance, une stabilité au feu réglementaire applicable au projet selon la notice de sécurité incendie.

Réalisation conforme du DTU 25.41. Ossature métallique composée de profilés en acier galvanisé constituée de suspentes fixées sur charpente bois et de montants de fourrures clipsées. Espacement et détermination des charges admissibles conformes au DTU et règlement de sécurité. L'ossature est de classe de réaction au feu M0 à titre permanent.

Renforts et adaptations des ossatures des faux-plafonds adaptés à la mise en œuvre :

- d'un isolant type laine minérale d'épaisseur minimum de 28cm satisfaisant l'exigence thermique (RT2012) associé à un film pare vapeur à mettre en œuvre par le présent lot
- du trajet des organes techniques
- des trappes de visite et finition de plénum.

Les fixations des ossatures sont adaptées aux différents supports.

Plafonnage réalisé à l'aide de plaques de plâtre lisses cartonnées à bords amincis de 13 mm Les plaques sont hydrofugées dans la masse pour les locaux humides et du type standard pour les autres locaux.

Fixation des plaques à l'ossature par vissage à l'aide de vis spéciales protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage. Implantation et espacement conformes au D.T.U.

Les coupes de plaques sont réalisées à l'aide d'un outillage approprié.

Les plaques cassées ou fendues ne sont pas admises. Les légères épaufrures de rives sont tolérées dans la mesure où elles sont invisibles après exécution des jointoiements des plaques.

Reprise des joints entre plaques et raccordements aux autres ouvrages assurée par enduits de collage, bande spéciale et enduit de lissage.

Les raccordements verticaux, entre les différents plans de pose des plafonds suspendus, les décrochements de faux-plafonds, les habillages des jouées, les façons de niche pour mise en place des luminaires, etc... sont réalisés à partir de plaques de plâtre à faces cartonnées de réaction au feu M1 et de 13 mm épaisseur minimum, lisses et unies, fixation aux supports par l'intermédiaire d'une ossature métallique et de suspentes en rive basse avec renforts incorporés permettant la mise en œuvre des profilés de rive ou la réception des dalles de rive. Mise en œuvre suivant DTU 25.41.

La continuité électrique de l'ossature est à assurer, le raccordement en un point par local au réseau terre étant à la charge de l'entrepreneur chargé des travaux du lot Electricité.

Les réservations, découpes, etc..., ajustées pour mise en œuvre des appareils d'éclairage, bouches d'entrée d'air, sont exécutées soigneusement avec protection de la tranche de plaque par profilé métallique.

Finition par peinture au titre du lot Peinture.

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- Plafonds suspendus en plaque de plâtre sous rampant isolés selon plan de repérage aux documents graphiques

2.5 ENCOFFREMENT DES STRUCTURES BOIS

2.5.1 ENCOFFREMENT DES 2 FERMES DE CHARPENTE

Les encoffrements des charpentes bois assurent une résistance au feu suivant les spécifications du règlement de sécurité applicable au projet et de la notice de sécurité incendie.

Ils concernent l'ensemble de la charpente bois visible en plafond du logement.

Les encoffrements se composent d'une simple ou double ossature métallique et d'un habillage assuré par 1 et/ou 2 plaques de plâtre à faces cartonnées 13 mm épaisseur.

Les plaques de plâtre sont de réaction au feu M1 ou M0 suivant les locaux et espaces traversés.

Pour tous les locaux et espaces, il est fait emploi de plaques de plâtre du type haute dureté sur les faces vues. En complément pour les locaux humides toutes les plaques sont hydrofugées dans la masse (NF-H1).

Local de proximité :

- Fermes de charpente en R+1